ABC SynACTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1000 €
Siège social : 484 chemin du Claus

06510 Carros
92263118900011 R.C.S. de GRASSE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 05-01-2026

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 05-01-2026 à dix heures,

L'associé unique de la Société ABC SynACTION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :
- La non-rémunération de monsieur BROUSSOT Yves , en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à monsieur BROUSSOT Yves pour sa fonction de Président, à
compter du 05-01-2026 au 31/12/2026.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

monsieur BROUSSOT Yves

